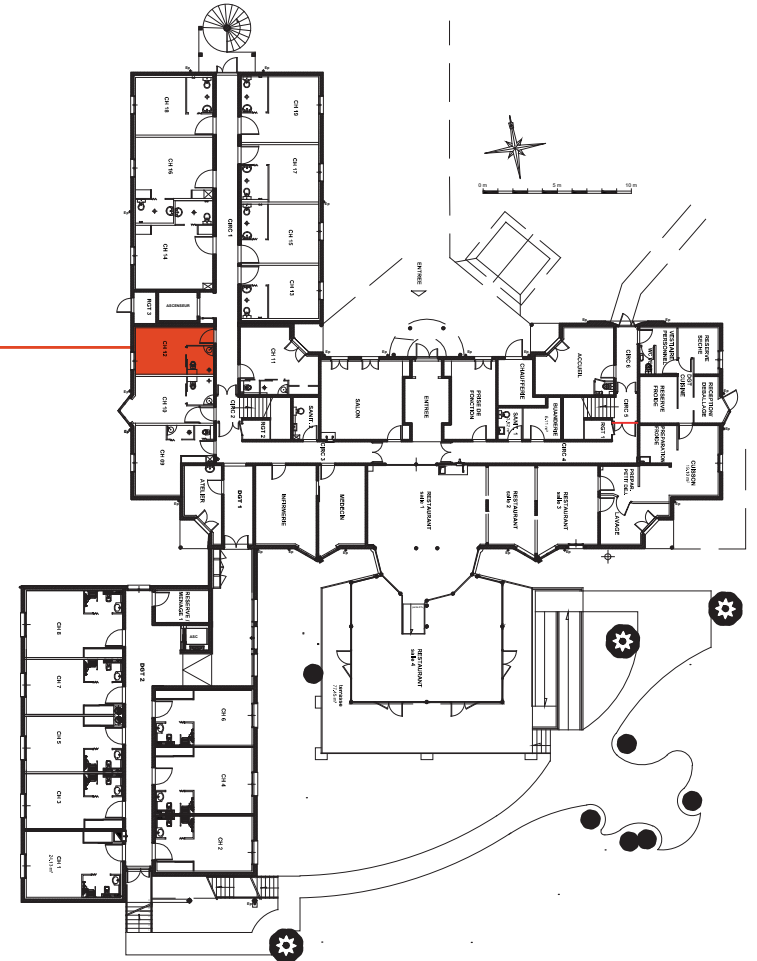


### SURFACES CARREZ

Chambre : 12.92m<sup>2</sup>  
Salle d'eau : 3.15m<sup>2</sup>

Total : 16,07m<sup>2</sup>

Chambre 12



Plan de localisation Rez de chaussée

**SAS Résidence du Lac**

Lieudit La Bartère  
47700 CASTELJALOUX



Résidence EHPAD

**Résidence du Lac**

Casteljaloux / Lot-et-Garonne (47)

Plan de vente

Chambre n° 12

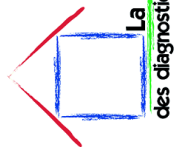
N° Plan  
**PV - 12**

Date  
**16 mai 2019**

Indice  
**0**

Echelle  
**1.50 (format A4)**

Plan de vente réalisé par Jean-Paul DEMEUDE, Architecte, sur la base du fichier DWG du plan DOE établi par Laurent RATABOUX, Architecte DPLG, le 26 février 2018.



## ATTESTATION DE SUPERFICIE

**Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997**

**Loi Alur 2014-366 du 24 Mars 2014 art 54 II et IV**

**Surface habitable R111-2 Code de la construction et de l'habitation**

Le calcul de la superficie privative selon le décret n°97-532 du 23 mai 1997 est défini ainsi : Art.4-1: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Un placard dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m et au niveau du sol compte dans la superficie privative. On rajoute sa surface à celle de la pièce qu'il dessert. La surface sous un escalier dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m compte dans la superficie privative. Sont exclus : les caves, les garages, les emplacements de stationnements, les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8m². Pour les loggias qui ont été closes, leur surface ne sera comptabilisée dans la superficie privative que si le propriétaire peut fournir une pièce officielle règlement de copropriété - Etat descriptif de division - Etat descriptif de modification plan du lot concerné.

A INFORMATIONS GENERALES		A2 PROPRIETAIRE DU BIEN	
<b>A1</b>	<b>DESIGNATION DU BIEN</b>	<b>PROPRIETAIRE DU BIEN</b>	
Adresse : <b>Lieudit La Bartère Résidence du Lac</b>		Nom, prénom : <b>SAS Résidence du Lac</b>	
Code postal : <b>47700</b>		Adresse : <b>Lieudit La Bartère</b>	
Ville : <b>CASTELJALOUX</b>		Code Postal : <b>47700 CASTELJALOUX</b>	
Nature du bien : <b>EHPAD</b>			
Etage : <b>Rez de Chaussée</b>			
Référence Cadastre : <b>D495</b>			
Lot de copropriété : <b>n°12</b>			
<b>A3</b>	<b>DESIGNATION DE L'OPERATEUR</b>	<b>A4</b>	<b>REFERENCE DE LA MISSION</b>
Nom du technicien : <b>Cavelier Geoffroy</b>		Donneur d'ordre : <b>SAS Résidence du Lac</b>	
Adresse : <b>19 Rue de la division Leclerc Chevreuse</b>		N° de dossier : <b>2019-2715-Résidence du lac</b>	
Police d'assurance : <b>151.578.922 - GAN</b>		Date de la visite : <b>03/10/2019</b>	
Fin de validité d'assurance : <b>30 Septembre 2020</b>		Date d'édition : <b>09/10/2019</b>	
<b>B METRAGE DU LOT</b>			
<b>B1</b>	<b>DESIGNATION PIECE</b>	<b>B2</b>	<b>SUPERFICIE (m2)</b>
Chambre 012		16.07	<b>B3</b>
<b>Total B2 : 16.07 m²</b>		<b>HORS SUPERFICIE (m2)</b>	
<b>B2</b>	<b>Superficie privative totale du lot : 16.07 m²</b>		
<b>B4</b>	<b>Surface Habitable : : 16.07 m²</b>		

## C AUTRES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU LOT NON PRIS EN COMPTE

C1	DESIGNATION PIECE	C3	HORS SUPERFICIE (m2)
----	-------------------	----	----------------------

Observation : le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité de la société se voit dérogée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Les surfaces annoncées sont donc celles occupées par le demandeur.

Mission effectuée le : 03/10/2019  
Rapport rédigé en nos bureaux le : 09/10/2019

pour servir et valoir ce que de droit



**CAVELIER Geoffroy**